



## **Les aides aux sportifs et aux associations sportives**

Afin d'accompagner le tissu associatif sportif gardois, le Conseil départemental du Gard finance de nombreux projets. Nous vous invitons à prendre connaissance des projets et actions éligibles.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

## **Comment pouvons-nous vous aider ?**

Le Conseil départemental peut allouer des aides tant pour le fonctionnement que pour des projets aux associations sportives.

### **Projets et actions éligibles**

- Projets
- Manifestations
- Activités de pleine nature
- Aide aux jeunes espoirs sportifs gardois qui évoluent à haut niveau

## **Pour qui ?**

- Comités sportifs départementaux, agréés par le Ministère des sports et affiliés à une fédération sportive
- Associations affiliées à l'une de ces fédérations suivant certains critères (niveau d'évolution, proportion de jeunes, formation...)
- Sportifs de haut niveau entre 15 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) inscrits sur les listes ministérielles

## **Comment en bénéficier ?**

- **Compléter un dossier de demande de subvention.**

*Toute structure intéressée peut contacter le service des sports pour être accompagnée dans le montage de projets.*



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*